

Monsieur François Fillon

Premier Ministre Hôtel de Matignon 57, rue de Varenne 75007 Paris

Paris, le 19 avril 2012.

Laurence ROSSIGNOL

SÉNATRICE DE L'OISE

Vice-Présidente du Conseil Régional de Picardie Monsieur le Premier Ministre,

Le Conseil des ministres a examiné hier un projet de décret relatif aux attributions exercées par les Préfets dans les régions et les départements, organisant notamment leur tutelle sur les directions régionales de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Ce décret, adopté à quelques jours d'une élection majeure s'apparente à un passage en force.

Il me semble tout à fait extravagant qu'un décret portant sur la mise en œuvre des politiques publiques de l'environnement, de l'énergie et du développement durable, puisse être adopté en l'absence d'un Ministre de l'environnement effectivement en exercice.

Sur le fond, ce décret, dont la publication devrait intervenir dès le 20 avril, opère une reconcentration des pouvoirs au profit des préfets – qui seront à la fois juge et partie – une véritable étatisation de l'ADEME, là où précisément son statut d'EPIC, son autonomie, sa souplesse, lui permettaient jusqu'à présent d'intervenir avec réactivité et efficacité.

La tutelle des Préfets décidée par le gouvernement compromet sa neutralité visà-vis des pouvoirs publics, neutralité qui, associée à son expertise technique, avait pourtant permis à l'établissement d'instaurer un lien de confiance avec le public et les collectivités territoriales, lui permettant d'être à la fois force de propositions et précurseur dans des domaines où l'innovation occupe un place prépondérante et indispensable.

Après avoir dégradé ses conditions d'intervention en diminuant son budget et en réduisant ses effectifs, le gouvernement s'apprête à retirer à l'ADEME son autonomie. Nous sommes loin des grandes déclarations du Président sortant sur la modernisation de l'Etat, de son fonctionnement et de son action.

../ ..



Alors que la lutte contre la précarité énergétique et l'aide à la maîtrise des dépenses d'énergie sont une priorité, ce décret affaiblit l'ADEME. La transition énergétique et écologique, que notre pays doit engager, nécessite, au contraire de ce qui est envisagé, d'accentuer la décentralisation en renforçant les prérogatives des régions et des agences régionales de l'ADEME.

C'est pourquoi il serait raisonnable de renoncer à la publication de ce décret dont on ne sait d'ailleurs pas quel sort pourrait lui réservé le Conseil d'Etat qui, interrogé dans sa phase d'élaboration, a fait valoir semble-t-il des réserves.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Laurence Rossignol